

Jacques WALIGORSKI, Alger
Entrepreneur,
journaliste communiste,
interné politique

Jacques WALIGORSKI

Né à Alger, le 15 septembre 1893.

Fils d'[Henri Waligorski](#) (1853-1930), ingénieur des Batignolles sur le Bône-Guelma, puis entrepreneur à son compte en Algérie, en Turquie et en Indochine, et de Marie Menotti.

Marié à Neuilly-sur-Seine, le 9 août 1919, avec Armance Eugénie Abeck (Réchésy, Belfort, 15 sept. 1892-Saint-Eugène, janvier 1953). Dont :

— Jean (Liévin, 23 oct. 1920-Alger, 12 juillet 1925) ;

— Edmée (Alger, 28 janvier 1927-?) : obtint son certificat d'études primaire. .

Étudiant en sciences à l'université d'Alger.

Représentant à Alger de la Société parisienne d'entreprises : construction de la gare maritime (1927).

Entrepreneur à son compte. Faillite en 1937.

Interné sous Vichy au [camp de Djenien-Bou-Rezg](#) (Sud-Oranais).

Collaborateur de *Liberté*, hebdomadaire du Parti communiste algérien.

Fondateur et directeur de la Société algéroise de construction (coopérative ouvrière).

Interné administratif pendant la guerre d'Algérie au camp de Lodi.

Décédé à La Seyne-sur-Mer, le 20 mars 1984.

L'ESSOR ALGÉRIEN

La gare maritime d'Alger a été inaugurée hier
(*L'Écho d'Alger*, 5 avril 1927)

Signalons également que les travaux dont on s'est félicité hier ont été réalisés, en un temps très bref, par la Société parisienne d'entreprises, dont l'animateur à Alger était M. Waligorski, qui a conduit les travaux à l'entière satisfaction des ingénieurs et de la chambre de commerce.

Alger
(*L'Écho d'Alger*, 24 mars 1929)

GARE À VOS AUTOS. — On signale depuis quelque temps que certains individus s'emparent des autos laissées en stationnement et .qui sont parfois retrouvées en piteux état plusieurs jours après dans des endroits isolés.

Hier encore M. Waligorski Jacques, entrepreneur, ayant abandonné sa machine n° 5970 AL6, hier après-midi, devant ses bureaux, rue Barra, a constaté sa disparition lorsqu'il voulut la reprendre dans la soirée.

Annonce
(*La Dépêche algérienne*, 27 avril 1929)

MENUISERIES d'occasion à vendre. S'adr. WALIGORSKI, 22, avenue de la Bouzaréa.

(*L'Écho d'Alger*, 6 août 1929)

ON DEMANDE un chauffeur pour poids lourds. Références sérieuses exigées. S'adresser J. WALIGORSKI, 22, avenue de la Bouzaréah.

ALGER
Le prodigieux développement d'un quartier
(*Les Chantiers nord-africains*, novembre 1929)



Rien que depuis 1925, une trentaine d'immeubles ont été édifiés dans le quartier pasteur.

Parmi les entrepreneurs à qui a été confiée l'exécution de tous ces travaux, nous citerons MM. Humbert (2 chantiers) ; Bertin (2 chantiers) ; Waligorski ; Guido Spañi ; Lo Yacono.

Mais nous devons une mention particulière à M. A. Lehalle, etc. —————

IMMEUBLE À ALGER
par Claro, architecte D.P.L.G.
Entrepreneur : M. Waligorski
(*Les Chantiers nord-africains*, janvier 1930)



Angle de la rue Barra et de l'avenue de la Bouzareah, à Bab-el-Oued

(*L'Écho d'Alger*, 22 août 1930)

MAGASINIER, de préférence mutilé, est demandé. S'adresser J. WALIGORSKI, 2, rue Barra.

ALGER
Le nouveau bâtiment du Service commun des colis postaux
(*Les Chantiers nord-africains*, août 1931)



Pour la réalisation de ces installations, la chambre de commerce a confié à M. Waligorski les travaux de maçonnerie, à M. Cristini les menuiseries, à MM. Rhode la ferronnerie, à MM. Altiéri les peinture et vitrerie, à MM. Lerolle et C^{ie} les installations électriques, à la Société d'études spéciales et d'installations industrielles, aux Ateliers A. Durafour et C^{ie} et à la Société « La Construction Métallique » l'outillage intérieur, tous collaborateurs qu'il y a lieu de féliciter et de remercier.

BATIMENTS COMMUNAUX. — ALLOCATION D'INDEMNITÉ A M. WALIGORSKI,
ENTREPRENEUR CHARGÉ DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES HALLES CENTRALES.
(Bulletin municipal de la ville d'Alger, 5 juin 1932)

M. COSSUREL :

Messieurs,

M. WALIGORSKI, entrepreneur adjudicataire des travaux d'aménagement des Halles Centrales, a sollicité de la Ville l'allocation d'une indemnité de 114.842 francs pour augmentation de certains facteurs d'exécution.

M. WALIGORSKI a invoqué à l'appui de cette requête l'article 32 du cahier des charges, clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs par l'Administration des Ponts et Chaussées qui stipule littéralement que « lorsque les changements ordonnés par l'Administration ou résultant de circonstances qui ne sont, ni de la faute, ni du fait de l'entrepreneur, modifient l'importance de certaines natures d'ouvrages de telle sorte que les quantités diffèrent de plus d'un quart en plus ou en moins des quantités portées au détail estimatif, l'entrepreneur peut présenter, en fin de compte, une demande en indemnité basée sur le préjudice que lui ont causé les modifications survenues à cet égard dans les, prévisions du projet. »

Le Service des Bâtiments communaux a repoussé la requête de M. WALIGORSKI en raison de sa présentation tardive.

En effet, en vertu de l'article 41 du cahier des charges, des clauses et conditions générales précité, le délai des réclamations accordé aux entrepreneurs, après acceptation du décompte définitif des travaux, est de 40 jours.

Or, M. WALIGORSKI, ayant accepté les travaux le 9 mai 1931, sa requête aurait dû, pour être recevable, être présentée avant le 21 juin.

Votre Commission des adjudications et des traités, consultée, adopta cette thèse.

L'affaire fut toutefois soumise au comité de contentieux.

Après une étude approfondie du litige, ce comité, tout en reconnaissant qu'en droit M. WALIGORSKI était forclos, estima qu'il convenait de régler la question sur le terrain de la stricte équité.

En effet, l'entreprise de M. WALIGORSKI a été réellement déficitaire à raison même des changements survenus dans l'importance des diverses natures d'ouvrages en cours d'exécution des travaux et qui ont rompu, au détriment de l'entrepreneur, l'équilibre prévu au détail estimatif de l'adjudication.

L'indemnité réclamée par M. WALIGORSKI paraissant toutefois exagérée, le comité de contentieux s'est prononcé pour l'intervention d'un règlement basé sur la perte réelle subie par l'entrepreneur et qui ne saurait lui être imputée.

Le Service des Bâtiments communaux a reconnu que sur six natures d'ouvrages figurant au mémoire produit par M. WALIGORSKI, les quantités supplémentaires ordonnées par l'Administration ont dépassé de plus d'un quart les prévisions du détail estimatif.

L'indemnité due dans ces conditions à M. WALIGORSKI a été chiffrée à 50.195 fr. 44 exactement.

Votre commission des Travaux et des Finances s'est finalement prononcée favorablement pour l'allocation à M. WALIGORSKI d'une indemnité forfaitaire réduite à 50.000 francs en chiffres ronds.

M. WALIGORSKI s'est rallié à cette base de règlement.

Nous vous demandons en conséquence :

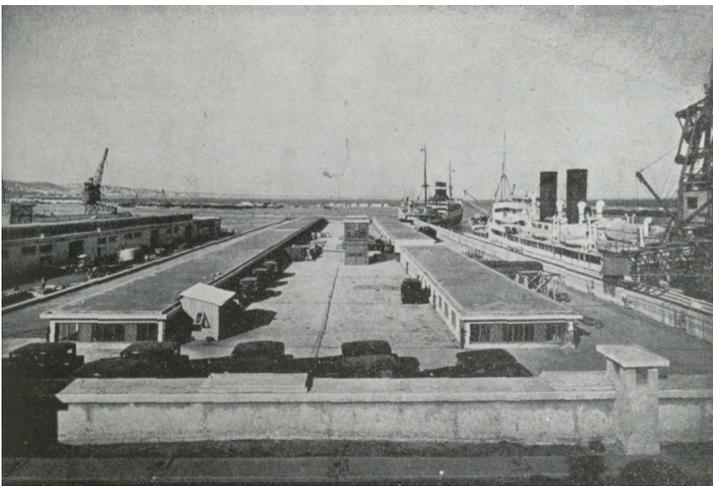
1° de décider l'allocation à M. WALIGORSKI de l'indemnité de 50.000 francs sus-
visée ;

2° de voter pour son ordonnancement un crédit d'égale somme qui figurera au B.S.
courant, et dont l'ouverture par anticipation sera demandée à M. le Préfet, à l'effet de
permettre un règlement immédiat.

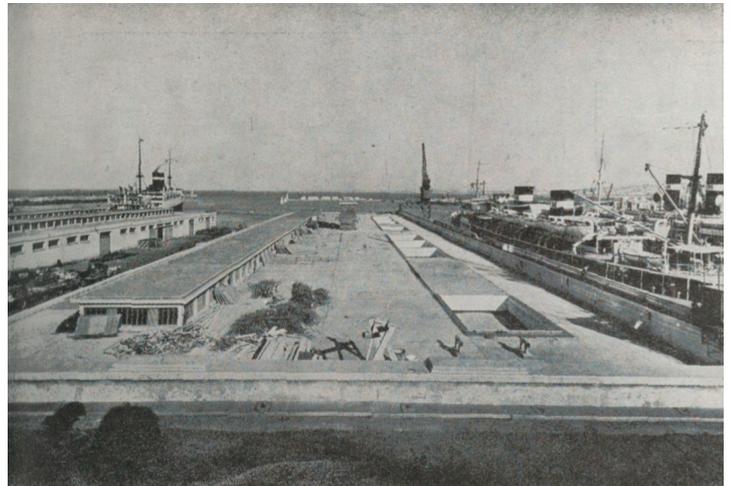
3° d'autoriser le Maire à passer avec M. WALIGORSKI le contrat nécessaire.

Adopté.

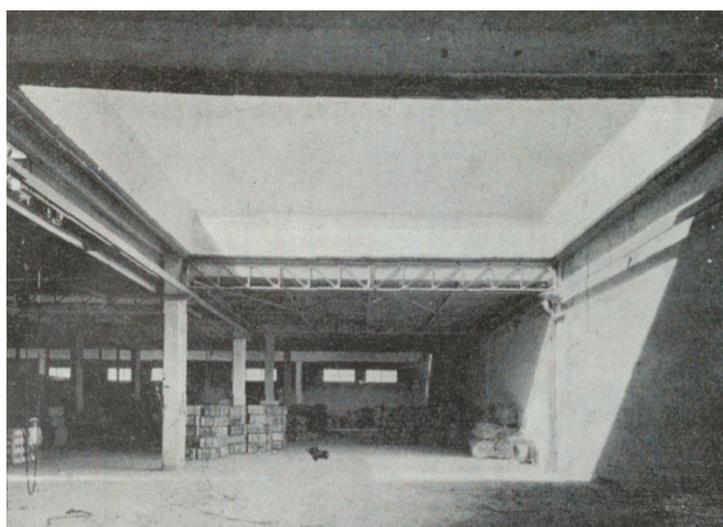
Huit lanterneaux roulants sur les bâtiments-docks
de la Compagnie de navigation mixte à Alger
(*Les Chantiers nord-africains*, novembre 1932)



Avant



Après



Vue intérieure du bâtiment-dock quand la cale est ouverte
Entreprise générale : J. Waligorski
Charpente métallique : A. Durafour.

Syndicat commercial algérien
XI^e GROUPE
(SYNDICAT DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS D'ALGERIE ET DE TUNISIE)
(*L'Écho d'Alger*, 21 mars 1933)

Le groupe s'est réuni le 3 mars 1933, à 17 heures, sous la présidence de M. J. Tarding, président.

.....
M. le président a donné lecture d'une lettre de M. Waligorski faisant état des expériences qu'il a pratiquées lui-même sur l'usage des agglomérés de liège.

Les renseignements de M. Waligorski ont été transmis à M. Alfred Borgeaud qui installe à Alger une fabrique de liège aggloméré.

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN
Importateurs de bois
(4^e groupe)
(*Le Journal général*, 5 juillet 1933)

Ce groupe s'est réuni le 14 juin 1933, à 17 h. 30, sous la présidence de M. Cardinal, président.

Après la lecture de la correspondance échangée depuis la dernière réunion. M. le président a communiqué une lettre de l'Administration des Douanes concernant l'application de la taxe de 80 francs par tonne de bois importée à partir du 17 mai 1933.

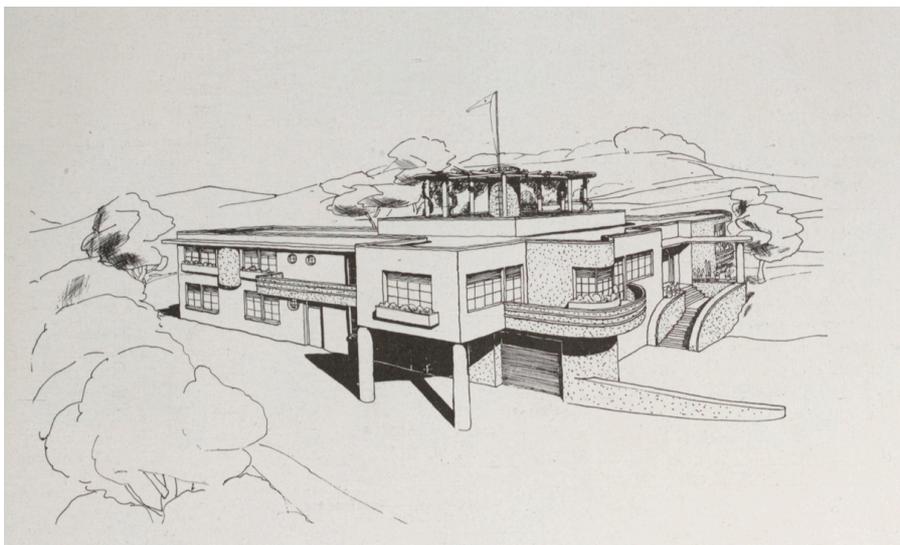
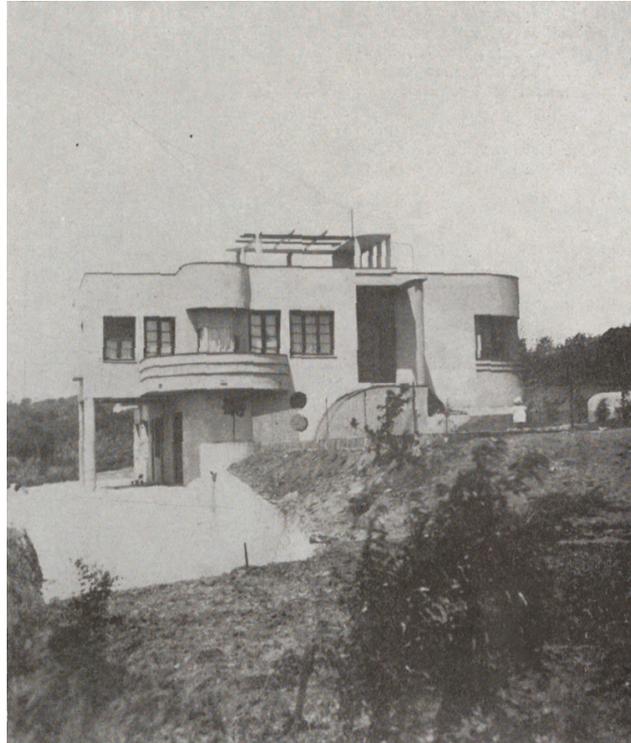
M. Brustier a présenté un projet de rapport relatif aux graves perturbations apportées par le système du contingentement des bois qui porte un grave préjudice au commerce des bois et à tout le commerce en général. Ce rapport, qui conclut à l'abrogation pure et simple du contingentement, a été approuvé à l'unanimité et sera porté devant le Gouverneur général de l'Algérie, les parlementaires et le président du Conseil. M. Brustier a reçu les félicitations unanimes de tous les membres présents pour son lumineux exposé. Le Bureau s'emploiera à le faire aboutir.

Sur la demande de M. Garcia, un voeu sera présenté par l'intermédiaire du président du Syndicat commercial algérien à la chambre de commerce pour que la même augmentation des délais accordée pour la gratuité d'entrepôt à quais au débarquement soit appliquée au délai accordé avant la mise en fourrière.

Sur la demande de M. Rostand, des démarches seront entreprises auprès de la Direction de la Douane en vue d'obtenir que les opérations de vérification des bois puissent être faite aussi bien sur chalands que sur quais.

Lecture a été donnée d'une lettre de l'entreprise Waligorski contre le contingentement des bois qui cause une véritable entrave à la construction en Algérie. Il est tenu compte des desiderata de cette lettre dans le rapport de M. Brustier, cité plus haut.

ARCHITECTURE MÉDITERRANÉENNE
SIX VILLAS DANS LES ENVIRONS D'ALGER
Chantiers nord-africains, juin 1934, p. 467-469 :



Villa de M. Cezilly à Birkadem.
Architecte : Henry Caillet.
Entreprise générale : Waligorski.

LES MODES D'ADJUDICATION EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER
(*Le Temps*, 17 juin 1934)

MM. Gaultier, Waligorski, Fourré et Rhodes ont fait parvenir à la chambre de commerce d'Alger un certain nombre de documents concernant l'abus des rabais excessifs qui sont la cause principale de la crise dans le bâtiment. »

Plusieurs mesures sont actuellement envisagées pour mettre un terme à ce procédé, notamment celle qui a été choisie par M. Balensi, directeur des travaux publics au gouvernement général, dans une adjudication restreinte, en stipulant que celui qui fera le plus fort rabais sera tenu de fournir un sous-détail justifiant le rabais. »

.....

La Journée du Bâtiment
(*Le Journal général des travaux publics et du bâtiment*, 14 avril 1936)

LE RÔLE DE L'ARCHITECTE
par M. A. SEILLER, architecte E. D. B. A.

LE RÔLE DE L'INGÉNIEUR
par M. FARON, ingénieur [Boussiron]

LE RÔLE DE L'ENTREPRENEUR
par M. WALIGORSKI, entrepreneur

Ces trois conférences, présidées par M. Marcel Lathuilière, commissaire général de l'Exposition de la Cité. Moderne, ont lieu ce soir, à 17 h. 30, au Foyer civique d'Alger. Entrée libre (rue Raffi).

REVERS DE FORTUNE

SAISIE FAILLITE

Etude de M^e Frédéric AUG,
chevalier de la Légion d'honneur,
avoué près le Tribunal civil d'Alger,
y demeurant 26. boulevard Carnot.

VENTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES sur saisie réelle, en un lot, de UN APPARTEMENT divisé
en 5 pièces, cuisine, salle de bains, W.-C. et couloir
(*Le Journal général*, 11 novembre 1936)

Sis au rez-de-chaussée d'un immeuble, situé quartier de MUSTAPHA-SUPÉRIEUR,
angle du chemin de La Rochelle et du chemin n^o 2.

Plus amplement désigné ci-après.

L'adjudication aura lieu le vendredi onze décembre 1936, à 14 heures, à l'audience
des criées du tribunal civil d'Alger, séant au Palais de Justice de la dite ville, 10, rue de
Constantine.

En vertu et en exécution :

1^o D'un procès-verbal du ministère de M^e HAAS, huissier à Alger, en date du 18 avril
1936. enregistré, dénoncé et transcrit au premier bureau des hypothèques d'Alger le 25
avril 1936, volume 41, numéros 11 et 12 ;

2^o D'un jugement de lecture rendu par la Chambre des criées du tribunal civil
d'Alger le 19 juin 1936 et d'un jugement de renvoi en date du 23 octobre 1936.

Et aux requête, poursuites et diligences de Madame GRANZINI Julia-Carlotta, sans
profession, demeurant à Alger, rue Francis-Garnier, « Villa Morsly », veuve non
remariée de M. MORSLY Taieb.

Pour laquelle domicile est élu à Alger, en l'étude de M^e AUG, avoué près le tribunal
civil d'Alger, y demeurant 26, boulevard Carnot, lequel se constitue et occupera pour
elle, sur la présente poursuite de vente et ses suites, aux lieu et place de M^e SIDER,
précédemment constitué,

À l'encontre de :

1^o Madame ABECK Armanche-Eugénie, sans profession, épouse de M. WALIGORSKI
Jacques, entrepreneur, demeurant à Alger, 136 *ter*, chemin du Télémy ;

2^o M. Jacques WALIGORSKI, entrepreneur, demeurant au même lieu, pris tant en
son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de son épouse sus-
nommée.

PARTIES SAISIES.

Sans avoué constitué.

Il sera procédé aux dits jour et heure, à l'audience des criées du Tribunal civil d'Alger.
à la vente aux enchères publiques, sur saisie réelle, de l'immeuble ci-après désigné :

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE À VENDRE

(Telle qu'elle figure au procès-verbal de saisie)

UN APPARTEMENT

sis au rez-de-chaussée de l'immeuble sis quartier de Mustapha-Supérieur, à l'un des angles du chemin de La Rochelle et du chemin n° 2 portant le n° 4. divisé en cinq pièces, dont trois ouvrant sur le chemin de La Rochelle et deux sur la cour intérieure, cuisine, salle de bains, water-closet et couloir.

Le dit appartement étant la propriété exclusive et particulière des époux WALIGORSKI. débiteurs, dépendant de l'immeuble ci-dessus énoncé, dépendant du lotissement de l'ancienne propriété ARKWRIGHT, le dit immeuble élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de cinq étages, édifié sur partie d'un terrain d'une superficie de trois cent quarante-six mètres carrés quarante-huit décimètres carrés.

Le tout est limité : d'un côté, par le chemin de La Rochelle. sur une façade de 21 m. 75 cm. ; d'un deuxième côté, par le chemin n° 2, sur une façade de 15 m. 50 cm. ; d'un troisième côté, par le lot n° 25, sur une profondeur de 19 m. 80 cm. ; et du dernier côté, par la villa « Mary » sur un mètre cinquante centimètres et suivant une ligne brisée par la cour de l'immeuble portant le n° 138 du chemin du Télémy et ensuite par cet immeuble lui-même et la zone de *non ædificandi* de 2 m. de largeur qui longe le chemin de La Rochelle.

Et les droits des débiteurs qui sont de cent quatorze mille quatre cent trente millièmes sur un million quatre cent trente millièmes dans les parties communes ci-après désignées, c'est-à-dire le terrain de 346 mètres carrés sur lequel est édifié le dit immeuble, d'où dépend l'appartement sus-désigné, tous les gros murs des façades, des pignons et de refend, les piliers de soutien, plateformes et plus généralement toute la grosse maçonnerie formant l'armature de la maison, la terrasse, les têtes de cheminées, les ornements extérieurs des façades, balcons et fenêtres, les canalisations de gaz, d'eau, d'électricité, en ce qui concerne seulement le dit appartement, sauf cependant pour les parties de ces diverses canalisations se trouvant à l'intérieur de chaque appartement ou local en dépendant affecté à l'usage exclusif de cet appartement, les tuyaux du tout à l'égout, ceux d'écoulement des eaux pluviales, ceux conduisant les eaux ménagères au tout à l'égout, l'entrée, le vestibule, l'escalier principal jusqu'à la terrasse. les cages d'escaliers, l'ascenseur, les escaliers conduisant aux caves, les couloirs et corridors des caves et tous autres passages communs.

Le logement du concierge, les locaux sis au rez-de-chaussée à usage de garage ou magasin, et ceux sis au sous-sol à usage d'entrepôt commercial. La buanderie sur la terrasse et l'installation pour le séchage du linge.

Et enfin, d'une façon générale, toutes les parties qui ne sont pas affectées à l'usage exclusif de l'un des propriétaires de l'immeuble ou qui sont communes selon la loi et l'usage.

Le dit appartement et ses dépendances dépendant d'un immeuble de construction récente. l'huissier instrumentaire n'a pu obtenir l'extrait de la matrice cadastrale.

Mise à prix :

Outre les clauses et conditions du cahier des charges, les enchères seront ouvertes et reçues sur la mise à prix offerte par la poursuivante, savoir :

Vingt mille francs, ci :

20.000 fr.

Frais, droits fixe et proportionnel en sus.

L'Avoué poursuivant,

Signé : F. AUG.

Dûment enregistré.

NOTA. — Il est ici déclaré que conformément à l'article 696 du C.P.C. à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale, que pour la conserver ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser chez M^e AUG. avoué, 26, boulevard Carnot, et pour prendre communication du cahier des charges, au Greffe du Tribunal civil d'Alger où il est déposé.

LA VIE SOCIALE
UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'ALGER
(*L'Écho d'Alger*, 21 décembre 1936)

Le mardi 22 décembre, à 21 heures, Bourse du travail, troisième conférence du collège du travail. M. Waligorski traitera le sujet « De l'influence des villes sur l'évolution des sociétés ».

Alger
CONFÉRENCES
Les conceptions scientifiques du temps
(*L'Écho d'Alger*, 22 juin 1937)

L'enfant et l'habitat

Tel est le titre de la conférence que fera M. Waligorski, sous les auspices de la Fédération algérienne du soutien de l'enfance, adhérente à la Maison de la culture, aujourd'hui mardi 22 juin, à 18 h. 30, dans la petite salle de l'Agriculture, boulevard Baudin, entrée rue Arlès-Dufour.

Faillites
Audience du 18 juin 1937
(*L'Écho d'Alger*, 4 juillet 1937)

Faillites. — Waligorski Jacques, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Alger, 2, rue Fourchault, ci-devant et act. 8, rue Charras. MM. Meley, Juge comm. et Levasseur, syndic.

Internement au [camp de Djenien-Bou-Rezg](#) (Sud-Oranais).

LES MUSULMANS D'ALGER
ont fêté hier, dans l'allégresse
L'AÏD SEGHIR
(*Alger Républicain*, 29 août 1946)

Le mois du ramadhan est termine et les musulmans d'Alger, comme tous leurs coreligionnaires dans le monde, ont fêté hier dans l'allégresse l'Aïd Seghir.

Dans la nuit de mardi à mercredi, l'animation nocturne fut plus vive encore que les jours précédents. Les cafés maures, les boutiques de circonstances de la place du Gouvernement où se vendaient des rafraîchissements et ces pâtisseries dont sont si friands les musulmans, restèrent ouverts plus tard que les autres nuits, ne fermèrent qu'à l'aube.

Ce matin, la foule musulmane, joyeuse et endimanchée, se répandait dans les principales artères de la ville : les enfants arboraient des costumes neufs aux couleurs éclatantes.

Les fidèles, après avoir satisfait leurs obligations religieuses, en assistant aux offices rituels, ont fêté en famille — comme il est de tradition — cette grande fête musulmane.

Chez les gars du bâtiment

Hier, à midi, dans le préau de l'école Chazot, dent elle effectue la reconstruction, qui sera terminée pour la rentrée d'octobre, la coopérative des ouvriers et techniciens du bâtiment offrait, comme chaque année, à l'occasion de l'Aïd-Seghir, un repas fraternel à tous ses adhérents.

MM. le général Tubert, maire d'Alger ; Sfindja, Zératha, adjoints ; Marcel Bellaïche, vice-président du conseil général ; Rouzeau et Marouf, secrétaires de l'U.D. des syndicats ; Palacio, secrétaire du Syndicat du bâtiment, les représentants de la presse démocratique, avaient tenu à assister à cette belle manifestation d'union franco-musulmane.

Il nous fut donné de déguster un couscous succulent, des pâtisseries exquises.

Puis MM. Haronimi, ingénieur, au nom de M. Waligorski, directeur de la Coopérative, actuellement en France, Palacio, Marouf, qui s'exprima en arabe, et le général Tubert, prononcèrent des allocutions fort applaudies, insistant sur le bel exemple d'union que donne à la population algérienne la coopérative du bâtiment, exemple à suivre si l'on veut déjouer les provocations des éternels ennemis de la classe ouvrière qui cherchent toujours à la diviser pour continuer à conserver leurs privilèges.

Enfin, plusieurs convives firent apprécier leurs talents de chanteurs et de diseurs.

À « Alger Républicain ».

C'est sous ce même titre de l'union que la direction d'« Alger Républicain »

.....
[lignes illisibles]

M. A.

NÉCROLOGIE
(*Alger Républicain*, 13 janvier 1953)

Notre camarade [Waligorski](#), directeur de la Société algéroise de construction et fondateur de cette coopérative ouvrière, vient de perdre sa compagne.

Le bureau de l'Union des syndicats confédérés de l'Algérois, au nom de tous les travailleurs confédérés de l'Algérois, présente à [Waligorski](#), en cette douloureuse circonstance, ses condoléances émues et l'assure de sa fraternelle sympathie.

SAINT-EUGÈNE

Élections municipales du 26 avril
(1^{er} Collège)

Liste d'Union démocratique anticolonialiste
pour la défense des intérêts communaux
(*Alger Républicain*, 22 avril 1953)

DAUJE Jules, chef de bureau aux C.F.A.. ancien combattant 14-18.

[WALIGORSKI Jacques, président-directeur général de société, déporté politique sous Vichy.](#)

FERRIGNO Pascal, artisan coiffeur, prisonnier de guerre évadé.

MOTTA Georges, retraité des C.F.A., ancien combattant 14-18.

GRAU Joseph, maçon, détenu politique sous Vichy.

CHICHEPORTICHE Flavien, ouvrier coiffeur.

GERMAIN Alexandre, comptable, ancien combattant 39-45.

OUHAYOUNE Irène, ménagère.

XIMÉNES René, ouvrier aux ateliers des C.F.R.A.

MOLL Joséphine, ménagère.

AGOUDJIL Kaddour, employé de bureau.

GIRONES Marie, ménagère.

YVORA Vincent, ouvrier pâtissier.

ESPI André, technicien, ancien combattant 39-45.

LEONARD Marie, ménagère.

HILAIRE Albert, technicien aux P.T.T.

ALVAREZ Jean, employé de bureau, blessé de guerre, détenu politique sous Vichy.

GIRONES Vincent, cordonnier.

SANCHIZ Jacques, ouvrier boulanger.

[AUDIN Maurice, étudiant en sciences.](#)

XIMENES José, ouvrier du bâtiment.

BIAU Ernest, retraité du P.L.M., ancien combattant 14-18.

COHEN Victor, ouvrier cordonnier.

MULET Michel, retraité des ports et docks.

HARFI Roland, employé de bureau.

DELVERT Antoine, peintre en bâtiment.

URIOS Antoine, employé aux C.F.A., ancien combattant 39-45.

La « Société Algéroise de Constructions » a fêté l'achèvement des 35.000 mètres carrés de planchers des immeubles de la

« SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
d'AÉRO-HABITAT »

(*Le Journal général*, 11 décembre 1953)

Le 5 décembre, nous avons été conviés par la Société Algéroise de Constructions à un apéritif organisé à l'occasion de l'achèvement des 35.000 mètres carrés de planchers des immeubles de la « Société coopérative Aéro-Habitat », construits par ses soins.

Monsieur Waligorski, directeur de la S.A.C., souhaita la bienvenue aux personnalités présentes et résuma les phases de la construction de ce groupes d'immeubles dont l'un atteint 75 mètres de hauteur.

Adjudicataire des travaux de l'ossature, fin décembre 1951, la S.A.C. s'engagea à ne pas dépasser le montant de ses propositions.

Cette disposition aurait habituellement nécessité une mise au point définitive de l'affaire dans le cadre des bases du concours et l'établissement de programmes détaillés d'exécution.

Il ne pouvait en être question, puisque les travaux devaient débiter dans un délai d'un mois. Il fallait donc dessiner, calculer, vérifier et construire à la fois.

Le chantier, ouvert en février 1952 après une prospection géologique et des sondages, devait avancer à une moyenne de 2.000 mètres carrés et de 3.600 mètres carrés de septembre à ces jours derniers.

La première tranche des travaux est achevée. Le délai de 18 mois prévu au concours a été dépassé de 4 mois, cela surtout à suite de la décision des Ponts et Chaussées de faire passer la déviation du boulevard Saint-Saëns sous le plus grand des immeubles dont la tête sera supportée par un pont.

M. Waligorski rappela que les délais nécessaires pour le dégagement des crédits attribués par le Gouvernement à la « Société coopérative Aéro-Habitat » pouvaient provoquer un arrêt des travaux entre l'achèvement de l'ossature et l'exécution de la finition des façades et des intérieurs. Dans cette éventualité, le « Centre scientifique et technique du bâtiment », conseil de la société, demanda aux ingénieurs de calculer une ossature qui soit capable de supporter seule, sans apport des habillages des façades et des intérieurs, les efforts considérables dus aux vents sur des immeubles de 17 et 22 étages. Ce problème ardu, qui s'ajoutait au calcul de résistance due aux charges courantes, demanda 8 mois de travail et fut résolu en appliquant des méthodes de calcul assez nouvelles, non encore utilisées en Algérie.

Tirant partie de son expérience, M. Waligorski conseilla aux architectes de prévoir pour de grands immeubles analogues, l'installation de grues ascensionnelles à grand rayon d'action, et préconisa l'institution de concours à un seul degré entre groupements comprenant : architectes, constructeurs et ingénieurs qui présenteraient, sur la base d'une planification rationnelle minutieusement établie par le maître de l'ouvrage, des projets détaillés prêts à l'exécution. De cette disposition résulterait un gain sur le temps compris entre la sollicitation des entreprises et l'achèvement des travaux, une réduction de l'effort fourni par tous les participants, enfin une exécution suivant des bases détaillées mises au point auparavant.

Se penchant sur le problème que pose l'insuffisance numérique de la main-d'œuvre qualifiée en Algérie, où il faudra bientôt former 25.000 ouvriers par an, sans parler des cadres, M. Waligorski montra l'urgence et l'importance de cette question que les groupements professionnels et syndicaux ne peuvent perdre de vue.

Prenant à son tour la parole, monsieur le docteur Montaldo, président du conseil d'administration de la « Société coopérative d'Aéro-Habitat », remercia tous ceux qui contribuèrent à la construction de ces immeubles, destinés à plus de 300 familles, et particulièrement les Services de l'Administration qui se sont intéressés à cette affaire et lui ont consenti une aide bienveillante permettant de la mener à bien.

M. Montaldo assura que les prix définitifs qui seront demandés aux coopérateurs seront en définitive inférieurs à ceux habituellement pratiqués, et précisa que la mission de la Société ne se terminera pas avec l'achèvement des travaux en cours. En effet, la Société se propose de faire profiter de son expérience et de son aide tous les groupements qui envisageront d'édifier de nouvelles constructions analogues.

LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE
se fait complice des tortionnaires

Les internés administratifs

(*La Défense* : organe de la section française du Secours rouge international, 1^{er} juin 1959)

.....
D'anciens combattants de la Résistance, déportés, internés sous l'occupation allemande sont actuellement emprisonnés, internés dans les camps.

Au camp de Lodi :

RANJAC Jules, VERDU François, ZAQUIN René, PALACIO Gabriel, ANGONIN Élie, CASTELLUS Émile, WALIGORSKI Jacques, interné sous Vichy au camp de Djenien-Bou-Rezg, NEVEU Raymond, interné à Bossuet en 1944.

PONT Louis, décoré de la Croix de Guerre avec palme et de la Médaille Militaire, décorations qui lui ont été remises par le général de Gaulle lui-même en juillet 1944. Combattant volontaire, amputé à la suite des combats pour la libération de l'île d'Elbe, non seulement il est interné depuis le 18 novembre 1956 sans qu'aucun fait matériel n'ait pu lui être reproché, qu'aucune poursuite judiciaire n'ait été engagée contre lui, mais encore le versement de sa pension a été suspendu sans qu'aucune explication n'ait été donnée depuis février 1958.
